



PERSEA
CABINET D'AVOCATS

UNE ÉQUIPE D'AVOCATS AU SERVICE DE VOS **PROBLÉMATIQUES TECHNIQUES**

QUI EST **PERSEA** ?

UN CABINET D'AVOCATS EXPERTS EN IMMOBILIER, CONSTRUCTION, URBANISME, DROIT DES ASSURANCES, RISQUES INDUSTRIELS, RESPONSABILITÉ ET CONTENTIEUX COMMERCIAL

PERSEA c'est 25 années d'expérience auprès des professionnels de la construction, du secteur industriel, de l'énergie et des compagnies d'assurance. De par sa maîtrise des règles et risques juridiques spécifiques aux domaines du bâtiment et de l'industrie, il vous assiste partout en France en droit privé comme en droit public.

UNE INTERVENTION À VOS CÔTÉS EN CAS DE LITIGE... OU POUR LES ÉVITER

Le cabinet PERSEA vous accompagne en cas de litige mais également en amont de toute difficulté lorsque vous souhaitez être conseillé pour la rédaction d'un acte, d'un contrat, pour le montage d'une opération de construction immobilière, la mise en place d'un process, etc.

Le cabinet PERSEA intervient également lorsque vous êtes confronté à une expertise judiciaire en vous épaulant dans l'élaboration d'une stratégie dès le premier contact.



NOS DOMAINES D'INTERVENTION



CONSTRUCTION

- Rédaction de marchés de travaux, contrat de sous-traitance, maîtrise d'ouvrage déléguée, contrat de promotion immobilière, garanties financières, etc.
- Assistance et participation aux expertises précontentieuses et judiciaires
- Représentation devant les juridictions judiciaires ou administratives
- Assistance aux opérations de réception
- Réclamation financière en fin de chantier (problèmes de délai, travaux supplémentaires)



IMMOBILIER

- Audit des actes de vente (promesse unilatérale, compromis, acte de vente, avenant, etc.)
- Réitération forcée de la vente devant les juridictions judiciaires
- Vente aux enchères, saisies immobilières
- Analyse et/ou rédaction de servitudes
- Contentieux lié à l'emprise



URBANISME

- Contentieux et audit des autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, permis de lotir, permis de démolir)
- Droit pénal de l'urbanisme (construction en violation des règles d'urbanisme, remise en état, démolition)
- Procédure d'expropriation
- Préemption
- Pollutions et nuisances



MARCHÉS PUBLICS

- Assistance en phase de passation de marchés publics
- Défense en cours et à l'issue de l'exécution d'un marché public
- Rédaction de mémoire en réclamation
- Paiement du solde des travaux



ASSURANCE

- Responsabilité des constructeurs, garantie biennale, garantie décennale
- Assurance responsabilité civile
- Garantie des constructeurs
- Assurance dommages
- Assurance tous risques chantier
- Risques industriels
- Dommages aux biens et pertes d'exploitation



RESPONSABILITE

- Responsabilité générale
- Responsabilité décennale
- Responsabilité contractuelle
- Responsabilité des produits défectueux
- Responsabilité des atteintes à l'environnement



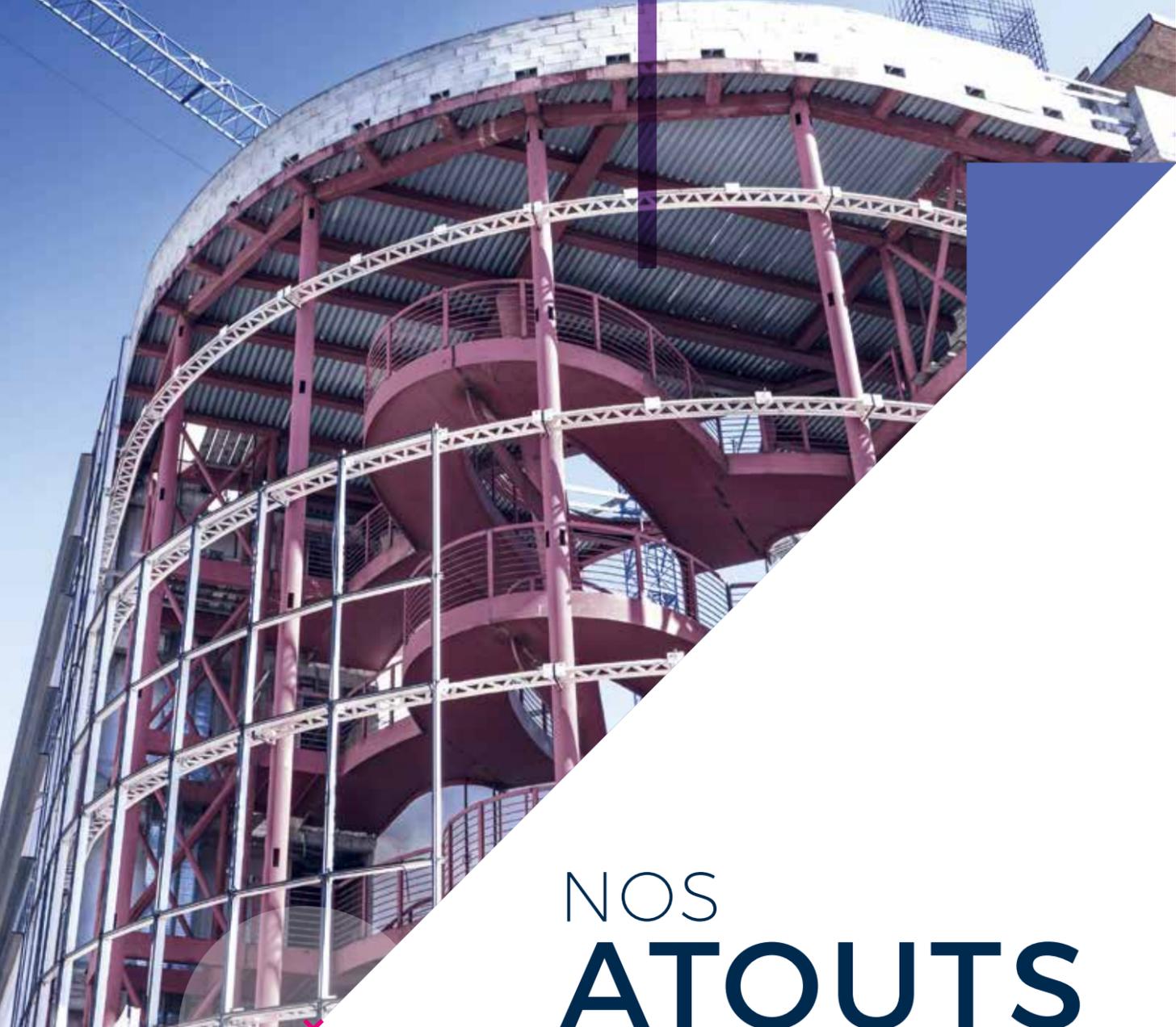
CONTENTIEUX COMMERCIAL

- Contentieux du contrat
- Baux commerciaux
- Responsabilité contractuelle
- Recouvrement de créances
- Exécution des décisions



MÉDIATION

- Médiateur auprès des tribunaux
- Assistance des médiés en médiation judiciaire ou conventionnelle



NOS ATOUTS

MAÎTRISE DE L'EXPERTISE TECHNIQUE EN PARTENARIAT AVEC DE GRANDS CABINETS D'EXPERTISE

Le cabinet PERSEA intervient partout en France et à l'étranger pour vous assister lors des expertises amiables ou judiciaires engagées à l'occasion de la mise en œuvre de votre responsabilité.

Les avocats du cabinet partagent tous une appétence pour la technique qui leur permet d'être à l'aise et polyvalents dans tous les domaines techniques de la construction, de l'industrie, de l'énergie et des services.

Ils interviennent à cette occasion en partenariat avec des experts reconnus dans leurs domaines d'intervention.

DES AVOCATS COMPETENTS ET DISPONIBLES

Les avocats du cabinet PERSEA sont experts en leurs domaines. De par la taille de la structure, ils sont facilement accessibles et réactifs.

Le cabinet PERSEA est très attaché à s'inscrire dans la durée, en premier lieu vis-à-vis de ses clients, mais également vis-à-vis de ses membres qui travaillent ensemble pour la plupart depuis plus de 10 ans.

Le client est ainsi assuré de disposer tout au long de son dossier d'un seul et même interlocuteur.



Chacun des avocats du cabinet se forme dans sa matière et actualise chaque année ses compétences.

Les avocats ont à leur disposition un fonds documentaire et des abonnements à des bases de données juridiques en ligne.

Chaque trimestre, ils établissent une newsletter faisant état des évolutions légales et jurisprudentielles, diffusée auprès de leurs clients abonnés.



Claude de VILLARD

Titulaire d'un DEA en droit des affaires et d'un DEA en droit communautaire à l'université Jean Moulin Lyon III, Claude de VILLARD a enseigné le droit civil et le droit des affaires pendant deux ans au sein de L'INSTITUT DE DROIT INTERNATIONAL du CAIRE avant de consacrer pleinement son activité au droit de la construction, de l'immobilier et de l'urbanisme. Il intervient régulièrement dans des conférences ou des colloques notamment sur les problématiques liées à la construction et au développement durable (contrats de performance énergétique, conduite d'un projet photovoltaïque, etc..). Il a été associé au sein du cabinet ITHAQUE AVOCAT avant de créer le cabinet PERSEA. Claude de VILLARD est également membre de l'AMRAE.



Armelle DEBUCHY

Titulaire d'une solide formation en droit des affaires et d'un Magistère-DJCE (Diplôme de Juriste Conseil en Entreprise) de l'Université de Montpellier, Armelle DEBUCHY a perfectionné ses connaissances en droit de la distribution, droit des sociétés et droit communautaire à travers plusieurs diplômes universitaires. Forte d'une expérience de 25 années dans de grands cabinets Marseillais et Lyonnais qui lui a permis de maîtriser parfaitement les problématiques du contentieux de la responsabilité et du droit des assurances, Armelle DEBUCHY a fondé le Cabinet DPV AVOCATS avant de fusionner son activité en octobre 2017 avec le cabinet PERSEA. Armelle Debuchy est membre de l'AMRAE et intervient régulièrement dans des conférences ou des colloques et propose de nombreuses formations internes à ses clients sur des thèmes pratiques. Elle est en outre médiateur.

UN CABINET STRUCTURÉ

Dès leur ouverture, les dossiers sont intégralement dématérialisés et accessibles à tout moment et partout, via un logiciel sécurisé de gestion de cabinet d'avocats.

Une copie papier mise à jour en temps réel du dossier est également disponible.

Les diligences des différents membres du cabinet (chacun à son taux horaire) sont comptabilisées de manière automatique dans tous les dossiers.

A sa demande, le client peut ainsi disposer du détail de la facture qui lui est adressée.

L'ensemble des données du cabinet est enfin sauvegardé en temps réel sur plusieurs supports et emplacements.

A l'ouverture des dossiers une convention d'honoraires est établie avec le client de manière à déterminer la mission du cabinet et les modalités de la facturation (établissement d'un forfait, montant du taux horaire de chaque intervenant, honoraire de résultat...).



ILS NOUS FONT CONFIANCE



PERSEA
CABINET D'AVOCATS

199, rue Vendôme
69003 LYON

Tél. : 04 72 84 90 16
Fax : 04 72 82 99 39

avocats@persea.fr
www.persea.fr